



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1137

Lyon 1er - Approbation d'une convention d'occupation précaire du domaine privé communal à titre gratuit, accordée par la Ville de Lyon au profit de l'association La Sauce singulière relative à la mise à disposition de locaux situés dans la Galerie des Terreaux sise 12 place des Terreaux dans le cadre de l'organisation de l'édition 2021 de la manifestation "Biennale hors normes" - EI 01 204

Direction Centrale de l'Immobilier

**Rapporteur** : M. GODINOT Sylvain

**SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/1137 - LYON 1ER - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL A TITRE GRATUIT, ACCORDEE PAR LA VILLE DE LYON AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LA SAUCE SINGULIERE RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SITUES DANS LA GALERIE DES TERREAUX SISE 12 PLACE DES TERREAUX DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE L'EDITION 2021 DE LA MANIFESTATION "BIENNALE HORS NORMES" - EI 01 204 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire de locaux situés dans la Galerie des Terreaux, sise 12 place des Terreaux à Lyon 1<sup>er</sup>, référencée sous le numéro d'ensemble immobilier 01 204, parcelles cadastrées 69381 - AT46 - AT54 - AT 146 et AT150 ; ce tènement immobilier est constitué de plusieurs lots appartenant à différentes copropriétés et fait partie du domaine privé communal.

En 2004, l'association La Sauce singulière est née d'une utopie portée par trois plasticiens. Agitateurs de motivations, en 2005 ils suscitent suffisamment le désir des institutions et du public pour lancer la *Biennale Hors Normes*. Du foyer de vie au musée, de la MJC à l'université, leur but est d'aller où le public se trouve, et non de l'amener dans un lieu. De nombreux partenaires s'investirent dans l'aventure et permirent ainsi d'installer les œuvres d'artistes contemporains, singuliers, bruts aux quatre coins de Lyon et de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

La 9<sup>ème</sup> édition de la manifestation *Biennale Hors Normes* se déroulera au cours des mois de septembre et octobre 2021.

Cette manifestation présente pour Lyon et son agglomération un intérêt manifeste et contribue au rayonnement de la Ville.

Afin d'organiser au mieux cet événement, l'association La Sauce singulière demande à bénéficier du lundi 13 au mardi 28 septembre 2021 des quatre boxes en façade de la Galerie des Terreaux sise 12 place des Terreaux à Lyon 1<sup>er</sup> à usage de lieu d'exposition et de stockage.

À titre d'information, la valeur locative des locaux correspondant à cette mise à disposition est estimée à 431,51 euros hors taxes, hors charges.

Compte tenu de l'intérêt général et municipal certain de cette manifestation portant un projet d'action culturelle toujours soutenu par la Ville de Lyon, il vous est proposé d'accorder la présente mise à disposition du domaine privé communal à titre gratuit, hormis les dépenses des consommations de fluides.

Vu le projet de convention ;

Vu l'avis du Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

### **DELIBERE**

- 1- La mise à disposition du domaine privé communal, à titre gratuit, hormis les dépenses des consommations de fluides, des locaux susmentionnés au profit de l'association La Sauce singulière, est approuvée.
- 2- La convention d'occupation temporaire à titre gratuit est acceptée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer la convention d'occupation temporaire aux conditions sus rapportées et tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET